

[Text]

Mr. Crosbie: Yes, that is right, Mr. Chairman, if they could give us that some time.

Mr. McManus: We can give the details, but they are basically AECL, EM&R, and DOE, sir. I can give you the detailed breakdown.

The Chairman: Can you do that now or will it come later on?

Mr. McManus: I could give you a rough breakdown. This is recollection now, but that is EM&R . . .

Mr. Gillespie: Mr. McManus, I think we owe it to the Committee to give them accurate information.

Mr. McManus: Yes, sir.

Mr. Crosbie: Which means what?

Mr. Gillespie: It means that we will get you the information.

Mr. Douglas: Mr. Chairman, to clarify the information in our minds, the statement now is that there may be other items included in the \$1.384 million. Is that what I understand is being said, because that is certainly not the statement in the material we are getting here. The material we have says:

“The original contracts with this company covered expenditures of up to \$847,000. This was exceeded by \$537,000.”

Therefore, the total of \$1.384 million appears in the supplementary estimates under Professional and Special Services. That makes it very clear that it is all to this one company, James F. Maclaren Ltd. This does not bear out what has been said that there may be other companies and other services included.

The Chairman: What we would like to get is the breakdown of the \$1.384 million.

Mr. Douglas: Yes, and to whom it was paid.

The Chairman: With the breakdown we will get all the details, if they have them.

Mr. Knowles: They must have them.

The Chairman: Do you have the details of that breakdown of \$1.384 million?

• 1610

Mr. McManus: Yes, I can provide that breakdown, sir, but . . .

The Chairman: All right, fine.

Mr. McManus: . . . not at the moment. That number is not correct; \$537,000 is not correct. That is the total increase in professional and special services. Only \$100,000 of that, approximately, went to James Maclaren Company Limited. The rest went to the other participants.

[Translation]

M. Crosbie: Oui, c'est exact, monsieur le président; nous aimerions bien obtenir ces renseignements.

M. McManus: Nous pouvons vous fournir les détails, mais il s'agit essentiellement de la commission de contrôle de l'énergie atomique, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et du ministère de l'Environnement. Je peux vous fournir la ventilation détaillée.

Le président: Pouvez-vous le faire tout de suite, ou comptez-vous le faire ultérieurement?

M. McManus: Je peux vous fournir une ventilation approximative. Je fais cela de mémoire, mais mettons que . . .

M. Gillespie: Monsieur McManus, je pense que nous devons au comité de lui remettre des renseignements précis.

M. McManus: Oui.

M. Crosbie: Ce qui signifie?

M. Gillespie: Ce qui signifie que nous allons obtenir ces renseignements.

M. Douglas: Monsieur le président, j'aimerais tirer la situation au clair. On nous déclare maintenant que la somme de 1.384 million de dollars porte éventuellement sur d'autres frais. C'est bien ce que l'on nous dit, n'est-ce pas? Ce n'est en effet pas ce que précise le document que j'ai ici. J'y lis ce qui suit:

«Les contrats originaux avec cette compagnie portaient sur une somme allant jusqu'à \$847,000. Cette somme a été dépassée de \$537,000.»

Le total de 1.384 million de dollars figure donc ainsi dans le budget supplémentaire sous la rubrique «Services professionnels et spéciaux». Le document que je viens de citer précise sans ambiguïté que cette somme a été entièrement versée à une seule société, la James F. Maclaren Limited. Or, cela ne correspond pas à votre affirmation, à savoir qu'il peut y avoir d'autres sociétés et d'autres services compris dans cette somme.

Le président: Bref, nous aimerions obtenir la ventilation de la somme de 1.384 million de dollars.

M. Douglas: Oui, et savoir à qui elle a été versée.

Le président: La ventilation devrait nous fournir tous ces détails, si les témoins les connaissent.

M. Knowles: Ils doivent les connaître.

Le président: Avez-vous la ventilation détaillée de la somme de 1.384 million de dollars?

M. McManus: Oui, je peux vous donner ces chiffres détaillés, monsieur, mais . . .

Le président: Très bien.

M. McManus: . . . pas à l'instant même. Ce chiffre de \$537,000 est erroné. Il s'agit là de l'augmentation totale des services professionnels et spéciaux. De ce montant, une somme d'environ \$100,000 seulement a été versée à la James Maclaren Company Limited. Le reste a été payé à d'autres provinces.